

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.111

L'An Deux Mille Deux, le 12 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

5 AOUT 2002

DATE D'AFFICHAGE

5 AOUT 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DURAND, GRAMMATICO, MM. GUIARD, LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par M. POTENNEC
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE, Mlles ISENDICK et LABEYRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : AMENAGEMENT DU BOULEVARD DU PIGEONNIER
AVENANT AU LOT N° 1 / TERRASSEMENT V.R.D.

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 18 février 2002, le Conseil Municipal a approuvé la procédure d'Appel d'Offres relative à l'aménagement du boulevard du Pigeonnier dans sa partie située entre le boulevard Carnot et le boulevard de la Côte d'Argent.

A l'issue de cette procédure, un marché a été conclu en date du 1er mars 2002 avec l'Entreprise RIBEIRO pour un montant de 255.381,92 Euros TTC.

Les travaux liés à cette opération avaient pour but la création d'un réseau pluvial, la construction de la chaussée, la pose de bordures, l'aménagement de trottoirs en béton lavé, la replantation de pins parasols...

Dans le cadre de ces travaux, il était prévu de réaliser les places de stationnement en enrobés noirs. Or après avis de l'Architecte des Bâtiments de France au titre de la ZPPAUP, le revêtement prévu en enrobé noir a été remplacé par un béton lavé afin d'obtenir une continuité esthétique avec le colori des revêtements de trottoirs.

Le montant des travaux supplémentaires est de 8.052,19 Euros TTC.

Le montant du marché de base est ainsi porté de 255.381,92 Euros TTC à 263.434,11 Euros TTC soit une augmentation de 3,15 %.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'adopter l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif à l'aménagement du boulevard du Pigeonnier et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'avenant à intervenir avec l'Entreprise RIBEIRO.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser les places de stationnement en béton lavé en remplacement de l'enrobé noir initialement prévu,
- VU le projet de l'avenant n° 1 au marché de l'Entreprise RIBEIRO lot n° 1 "Terrassement V.R.D." concernant l'aménagement du boulevard du Pigeonnier,
- VU l'avis favorable de la Commission de Travaux en date du 04 juillet 2002,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet d'avenant n° 1 au marché conclu avec l'Entreprise RIBEIRO relatif à la nécessité de réaliser les places de stationnement en béton lavé au lieu d'enrobé noir dans le cadre de l'aménagement du boulevard du Pigeonnier,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'avenant à intervenir avec l'Entreprise RIBEIRO, pour un montant de 8.052,19 Euros TTC soit une augmentation de 3,15 % ce qui porte le montant du marché de 255.381,92 Euros TTC à 263.434,11 Euros TTC,
- d'imputer les dépenses correspondantes au titre du budget communal 2002.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 août 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS